



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division CharleroiRéservé
au
Moniteur
belge

21018696

03 FEV. 2021

Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : 0841 917 438

Nom

(en entier) : **HARSCO BRAZIL INVESTMENTS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue des Ateliers 14, B-6200 Châtelet**

Objet de l'acte : Démission d'administrateurs - Nomination d'administrateurs, et décision concernant la rémunération - Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication et administratives.

Extrait du procès-verbal des décisions écrites unanimes des actionnaires du 15 janvier 2021.

Les actionnaires :

(a) PRENNENT ACTE DE et ACCEPTENT la démission de :

-Jean-Yves Brebion ; et

-Christopher Whistler,

en tant qu'administrateurs de la Société, ayant pris effet le 31 décembre 2020.

REMERCIENT les administrateurs pour les efforts et l'engagement montrés dans l'exécution de leur mandat.

La décision concernant la décharge pour l'exécution de leur mandat depuis le début de l'exercice social en cours, sera prise par l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social en cours. De même, la décision concernant la décharge pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social précédent sera prise par la prochaine assemblée générale ordinaire.

(b) DÉCIDENT de nommer :

-Jon Ploetz, domicilié 3 Primrose LN Malvern, PA 19355, États-Unis d'Amérique; et

-Daniel King, domicilié 317 Stumpstown Rd Mechanicsburg, PA 17055, États-Unis d'Amérique,

en tant qu'administrateurs de la Société, ces nomination ayant pris effet à partir du 31 décembre 2020, pour une durée indéterminée.

DÉCIDENT que les administrateurs ne recevront pas de rémunération pour l'exécution de ce mandat.

(c) DÉCIDENT d'octroyer, pour une période de 6 mois à compter des présentes décisions, des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, et (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme,

Johan Lagae

Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/02/2021 - Annexes du Moniteur belge